CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Le jeudi 10 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal, convoqués par mail en date du 05 avril 2025, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry ORONA, Maire de Saint Aubin d'Ecrosville.

	Présent	Absent excusé	Absent non excusé
ORONA Thierry	☑	☐	☐
OSMONT Odile	☑	☐	☐
PION Grégory	☑	☐	☐
THROUET Cyrille	☑	☐	☐
DONVAL François	☑	☐	☐
COLOMBANI Patricia	☑	☐	☐
FOSSARD Alexandre	☑	☐	☐
KIEFFER Jean-Pierre	☐	☑	☐
LIGER Marc	☐	☐	☑
DEPITRE Patrick	☐	☑	☐
HERBAJ Steve	☐	☑	☐

Mr Steve HERBAJ donne pouvoir à Mme Odile OSMONT

Grégory PION est nommé secrétaire de séance et lit le précédent compte-rendu, qui est adopté à l'unanimité.

2025-09 – VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTION DIRECTE

Monsieur le Maire présente les taux des contributions directes 2024 et propose de ne pas les augmenter pour 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux de contributions directes pour l'année 2025 conformément au tableau ci-dessous :

Le

	Taux 2024	Taux proposés pour 2025	Taux votés pour 2025
Taxe foncière (bâti) %	40,79	40,79	40,79
Taxe Foncière (non bâti) %	40,14	40,14	40,14
Taxe d'habitation (TH)	13,08	13,08	13,08
CFE %	16,08	16,08	16,08

conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Approuve l'autorisation.

2025-10 – DELIBERATION CFU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante la mise en place du CFU (Compte Financier Unique) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de rendu de comptes.
Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui était partiellement redondants et souvent trop volumineux.
Monsieur François DONVAL adjoint délégué aux finances soumet à l'assemblée délibérante les CFU 2024 du budget principal et du budget annexe d'assainissement.
Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL Fonctionnement	
Dépenses	514 679 .79
Recettes	638 928 .19
Bilan de l'exercice	124 248.50
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	189 480.06
Résultat de fonctionnement	313.728.56

BUDGET PRINCIPAL Investissement	
Dépenses	83 475.30
Recettes	164 719.06
Bilan de l'exercice	81 243.76
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	-102 137.44
Résultat d'investissement	-20 893.68

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT Fonctionnement	
Dépenses	59 487.21
Recettes	58 630.77
Bilan de l'exercice	-856.44
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	31 112.53
Résultat de fonctionnement	30 256.09

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT Investissement	
Dépenses	37 084.14
Recettes	91 486.22
Bilan de l'exercice	54 402.08
Excédent/déficit antérieur reporté (00)	-32 252.11
Résultat d'investissement	22 149.97

Après présentation des CFU du budget principal et du budget annexe assainissement Monsieur Thierry ORONA, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.
Monsieur François DONVAL invite l'assemblée à se prononcer sur ces CFU de l'exercice 2024.
Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Approuve le Compte Financier Unique du Budget Principal et du Budget Annexe Assainissement.

2025-11 – AFFECTATION DU RESULTAT EXCERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le compte de résultat est présenté :

Reports (pour rappel) :
Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : - 97 078.59 €
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 193 690 .91 €

Soldes d'exécution :
002 : 81 243.76 € Solde d'exécution (Excédent – 002) de la section investissement
002 : 124 248.50 € Résultat d'exécution (Excédent – 002) de la section fonctionnement

Restes à réaliser :

Besoin net de la section d'investissement :
Estimé à : 140 834 .83 €

Compte 1068
1068 : 140 834 .83 € Excédent de fonctionnement capitalisé (1068), financement des Restes A Réaliser et du déficit

Ligne 002 :
002 177 104 .58 € Excédent du résultat de fonctionnement reporté (R002)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

2025-12 – AFFECTATION DU RESULTAT EXCERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le compte de résultat est présenté :

Reports (pour rappel) :
Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : **-32 252.11 €**
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : **31 112.53. €**

Soldes d'exécution :
002 : **54 402.08 €** Solde d'exécution (Excédent – 002) de la section investissement
001: **- 856.44 €** Résultat d'exécution (Déficit – 001) de la section fonctionnement

Restes à réaliser :

Besoin net de la section d'investissement :
Estimé à : **0 €**

Compte 1068
1068 : **0. €** Excédent de fonctionnement capitalisé (1068).

Ligne 002 :
002 **30 256.09 €** Excédent du résultat de fonctionnement reporté (R002)
002 **22 149.97 €** Excédent du résultat d'investissement reporté (R002)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Approuve à l'unanimité le l'affectation du résultat.

2025-13 – DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET COMMUNE 2025

La commune vote le budget annexe assainissement en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du CFU 2024 et de l'affectation du résultat.
Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget annexe de l'assainissement 2025.

BUDGET COMMUNE 2025	
Section Fonctionnement :	**Section investissement :**
Dépenses : 816 946.58 €	Dépenses : 439 459 .41 €
Recettes : 816 946.58 €	Recettes : 439 459 .41 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget commune 2025.
Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Approuve à l'unanimité le budget commune 2025.

2025-14 – DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025

La commune vote le budget annexe assainissement en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du CFU 2024 et de l'affectation du résultat.
Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget annexe de l'assainissement 2025.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025	
Section Fonctionnement :	**Section investissement :**
Dépenses : 124 711.09 €	Dépenses : 96 061.06 €
Recettes : 124 711.09 €	Recettes : 96 061.06 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe assainissement 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Approuve à l'unanimité le budget annexe assainissement 2025.

Questions diverses et tour de table

- Monsieur Orona fait part à l'assemblée de l'installation de la fibre à l'école, le coût sera répercuté sur la dotation au SIVOS
- Monsieur Orona justifie la baisse du budget prévu pour les travaux au vu de la condamnation de la commune suite à la plainte d'un agent.
- Monsieur Orona informe que la commune, en association avec le centre de gestion, a décidé de prendre une stagiaire qui suit la formation de secrétaire générale de mairie.
- Une administrée a interpellé Monsieur le Maire s'il y avait un projet d'installation d'un columbarium au cimetière, Monsieur le maire à répondu que le projet était à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H45